FOIRE DE LANVAUX - PLACE DE LA MAIRIE - BP 15 - 56390 GRAND-CHAMP

Portable 06 07 62 31 14 - www.foiredelanvaux.net / bertrand.jehanno56@gmail.com

CONTRAT DE RÉSERVATION SPONSORING, STAND, ENCART PUBLICITAIRE et EMPLACEMENT BANDEROLE

FOIRE DE LANVAUX les 7, 8 et 9 juin 2025 à GRAND-CHAMP, site "LA LANDE DE PRATELMAT"

Société : Domaines d'activité :

Adresse:		CP: Ville:		
Tél:	Mail :		Portable :	
1/ SOUHAIT Si oui	E être SPONSOR d Niveau A Niveau 850 euros 2 000	(` /	
2/ RESERVE	UN STAND D'EXI	POSITION (1) rayer la mention in	utile (2) entourer votre choix	
9 m ² (3 x 3) 12 m ² (3 x 4) 18 m ² (3 x 6) 24 m ² (3 x 8)	au: oui - non (1) 375 Euros (2) 450 Euros (2) 590 Euros (2) 740 Euros (2) l'émentaire : 30 Euros	Hors Chapiteau: oui - non (1) 25 m ² 200 Euros (2) 50 m ² 250 Euros (2) 100 m ² 350 Euros (2) 200 m ² 480 Euros (2) 300 m ² 590 Euros (2) 400 m ² 750 Euros (2) Par m ² supplémentaire: 2 Euros	Chapiteau Pagode 5x5 25 m² sans parquet 500 Euros (2) 25 m² avec parquet 600 Euros (2)	
A) Encar B) Encar	UN ENCART PUB t taille 6,0 x 5,0 t taille 6,0 x 10,5 ou 12,5 t taille 12,5 x 10,50	ELICITAIRE sur le catalogue d'en = 50 euros (1) 5 x 5,00 = 80 euros (1) (2) = 120 euros (1)	ntrée (tirage en 2 couleurs)	
Sponsor Exposant	de la Foire (voir circulai t sur la Foire : coû	T pour 1 BANDEROLE autour du ring re jointe) vous mettez une banderole : at 50 Euros oui - non (1) at 200 Euros oui - non (1)	g selon les possibilités (2,5 ml maximum). e oui - non (1)	
d'un acompte d le 23 mai 2025.	n sponsoring, stand, et/ou e 50%. Le solde devra ê Une facture vous parvier pourra pas s'installer d	tre versé au plus tard 15 jours avant le ndra ultérieurement par courrier.	e si elle est accompagnée du versement e début de la Foire Exposition, soit pour est pas effectué, à chacun de prendre	
Total de v		EUROS ACOMPTE 50' sociation Loi 1901 non assujettie à la TV		
- virement bancai	ent : lé à l'adresse suivante : Fore : Crédit Mutuel de Bret	oire de Lanvaux - Place de la Mairie - Bl	P 15 - 56390 GRAND-CHAMP 778 3474 057 - BIC : CMBRFR2BARK	
Fait à		Le	2025	
Signature et cache précédée des men	et de l'entreprise			

"lu et approuvé" et Bon de réservation"

RÈGLEMENT FOIRE DE LANVAUX 2025

Le siège de l'association est situé: Maison des Associations BP 15 - 56390 GRAND-CHAMP.

ART 1

ART 13

La Foire de Lanvaux est une association, loi 1901 regroupant les communes du canton de GRAND-CHAMP.

L'exposant s'engage à se conformer au présent règlement. ART 2 Le montage des stands des exposants devra être fait le vendredi impérativement. ART 3 ART 4 Les exposants auront accès à l'enceinte de la foire de 9 h 30 à 19 h 30 sur présentation de leur badge, badge à retirer auprès du bureau de la Foire le samedi matin, à partir de 8 h 30. ART 5 Les véhicules des exposants ne seront acceptés qu'à titre exceptionnel dans l'enceinte de la foire que de 8 h 00 à 9 h 00 le matin et de 19 h 30 à 20 h le soir. En dehors de ces horaires, les couloirs de circulation de la foire devront être dégagés pour des raisons de sécurité. Un parking "exposant" pourra être organisé aux abords de la foire. ART 6 Toute réservation de stand est acquise au comité organisateur. En cas de non-règlement de la réservation dans les délais prévus, le comité de la Foire transmettra le dossier du débiteur au service contentieux, frais de procédure et de recouvrement à la charge du débiteur. ART 7 Tout exposant ne pourra procéder au démontage de son stand qu'à l'issue des 3 jours, et ceci qu'à la fermeture de la Foire (19 heures), par mesure de sécurité, l'accès de sortie étant fermé pour les véhicules. ART 8 Tout exposant devra se couvrir en assurances pour ce genre de manifestation ainsi que de la valeur des biens exposés. Le comité organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, vandalisme, etc. ART 9 Le gardiennage sera assuré du vendredi soir 21 h 00 au mardi matin 7 h 00 Toute responsabilité du comité organisateur sera dégagée en dehors de ces horaires. ART 10 Les exposants sous chapiteau disposeront d'une prise de courant 220 volts. Pour les exposants 'en extérieur', quelques point électriques seront mis à leur disposition, charge à eux de prendre leur disposition pour un branchement éventuel (rallonges, etc...) Tout branchement électrique devra être conforme aux normes de sécurité en vigueur. Par ailleurs, un point d'eau sera mis à disposition sur le terrain. ART 11 Les exposants sont invités à retourner avec leur réservation le message publicitaire qualifiant leur entreprise au travers d'un message publicitaire ou d'une carte de visite d'entreprise. Des cartes d'invitation seront mises gratuitement à la disposition des exposants à leur demande. Chaque carte donnera droit au tirage d'une tombola. Un emplacement sera prévu pour y apposer votre cachet commercial. ART 12 Des messages publicitaires pourront être assurés par l'animateur de la Foire ; pour cela nous faire parvenir votre message publicitaire en même temps que votre contrat de réservation. Seul les exposants présents sur le site de la Foire ont la possibilité de faire un animation à leur convenance sur

> leur stand et/ou d'offrir un pot aux visiteurs de la Foire. Ils se doivent d'en informer le comité organisateur de la Foire.